

Fiche technique n° 21

Sujet	DDT
Alain GERAULT, 16/10/2006	
	<p>le DDT, c'est le Dichloro-Diphényl-Trichloroéthane.</p> <p>Produit pas cher et efficace mais interdit depuis 30 ans car toxique non biodégradable pour la faune aquatique.</p> <p>Cette interdiction a fait 500.000 morts à ce jour (de paludisme, sans compter la dengue et autres maladies transmises par les moustiques qui peuvent se multiplier à loisir maintenant) c'est dans un rapport officiel de l'OMS...</p> <p>Le DDT n'a pas d'odeur, c'est son solvant qui est aromatique.</p> <p>L'insecticide qui sent le moisi est le lindane (toujours autorisé mais avec beaucoup de réserves, car très toxique également) !</p>